




ESPACES MARITIMES FRANÇAIS

Échelle 1 : 32 785 000 (à l'équateur)

Projection de Mercator

Les références légales des délimitations sont consultables sur le portail national des limites maritimes (www.limitemaritimes.gouv.fr)



- Mer territoriale [1]
- Zone économique exclusive (ZEE) [1]
- Extension du plateau continental au-delà de 200 milles marins [2] (Article 76 de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer)
- Accord de délimitation entre États, décision d'une instance juridique internationale ou limite extérieure de la ZEE (200 milles marins)
- Limite d'extension du plateau continental issue d'une recommandation de la Commission des limites du plateau continental (CLPC) ou d'un accord entre États

[1] : Certaines limites des espaces maritimes revendiqués par la France et qui sont représentés sur ce document n'ont pas fait l'objet d'un accord avec les États voisins. Ces limites sont portées à titre indicatif.
[2] : Seules sont portées sur le document les extensions du plateau continental ayant fait l'objet d'une recommandation de la CLPC et ne nécessitant pas de partage avec les États voisins.